



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 13, numéro 3

19 mars 2009

MESSAGE IMPORTANT DU MAIRE

Une trentaine de citoyennes et de citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly ont assisté, le jeudi 12 mars dernier, à une rencontre d'information tenue par la Société de conservation du patrimoine collectif de Saint-Antoine-de-Tilly.

Je voudrais, ici, reprendre l'essentiel de l'information qui a été donnée et qui, à mon avis, est importante pour tous les gens de Saint-Antoine-de-Tilly.

Je lisais dernièrement dans un journal, un article où il était écrit :

« *Le clocher de l'église de Saint-Antoine-de-Tilly disparaîtra définitivement du paysage du magnifique village patrimonial qu'est Saint-Antoine-de-Tilly.* »

Le sauvetage étant jugé trop cher, l'édifice datant de 1788 et classé monument historique doit être démoli pour faire place à une coopérative d'habitation de 40 logements. Le promoteur du projet évalue l'investissement à 5 millions de dollars.

En conférence de presse, le maire de la petite municipalité de 1 450 habitants, M. Michel Cauchon, s'est dit enchanté de la nouvelle qui rapportera un montant de 50 000 \$ en taxes annuellement. Il a précisé que ce montant sera investi dans les infrastructures municipales qui sont dans un piteux état.

Le curé de la paroisse a tenu à rassurer les fidèles quant à la pratique religieuse qui se fera dorénavant dans un local, situé à quelques pas de l'église actuelle et mis à leur disposition par le sacristain de la paroisse. »

Et là, je me suis réveillé... Je venais de faire un cauchemar.

Peut-on envisager un tel scénario? Peut-on visualiser le chemin de Tilly sans la présence de la magnifique bâtisse qu'est notre église?

Poser la question, c'est y répondre.

Sans son église au cœur du village, Saint-Antoine-de-Tilly n'est plus Saint-Antoine-de-Tilly. Sans son église, Saint-Antoine-de-Tilly n'est plus ce magnifique village patrimonial dont nous sommes si fiers.

Ce bâtiment fait partie intégrante de l'histoire de Saint-Antoine-de-Tilly. Il fait partie de notre vie. Il fait partie de notre décor, au même titre que le Manoir de Tilly, le presbytère, le fleuve Saint-Laurent, les vieilles maisons, le réseau de fils électriques maintenant enfouis.

C'est l'ensemble de toute cette architecture qui donne un cachet particulier à notre Municipalité. Il fait bon vivre chez nous parce que ceux et celles qui nous ont précédés ont façonné ce merveilleux lieu. Aujourd'hui, c'est à nous tous que revient la responsabilité d'en assurer sa conservation pour les générations qui vont nous suivre. C'est ce qu'on peut appeler du « développement durable ».

(suite à la page 2)

SOMMAIRE

<i>Message important du maire</i>	<i>page 1</i>
<i>Société de conservation du patrimoine collectif</i>	<i>page 3</i>
<i>Avis publics</i>	<i>page 5</i>
<i>Projet de rénovation en tête</i>	<i>page 7</i>
<i>Amis du marais</i>	<i>page 7</i>
<i>Terrain de jeux : offre d'emploi</i>	<i>page 8</i>
<i>La guignolée 2008</i>	<i>page 9</i>
<i>ABC Lotbinière</i>	<i>page 9</i>
<i>Groupe Scout</i>	<i>page 10</i>
<i>Message de l'équipe pastorale</i>	<i>page 10</i>
<i>Passage travail</i>	<i>page 11</i>
<i>Coopérative jeunesse de services, offre d'emploi</i>	<i>page 11</i>
<i>Festival des écrits de l'ombre</i>	<i>page 11</i>
<i>Société d'horticulture de Saint-Apollinaire</i>	<i>page 11</i>
<i>Prix du patrimoine</i>	<i>page 12</i>
<i>Avis aux artistes en arts visuels</i>	<i>page 12</i>

Or, la situation financière de la Fabrique est devenue précaire et les sources traditionnelles de revenus ne suffisent plus pour palier les dépenses non religieuses mais essentielles pour la conservation du bâtiment, telles que l'entretien de la bâtisse, son chauffage, son électricité et ses réparations. Le manque à gagner est de l'ordre de 25 000 \$ sur des dépenses de près de 50 000 \$ réservés à ces éléments.

Il est évident que cette situation ne pourra perdurer bien longtemps encore. C'est une situation très inquiétante qui me préoccupe au plus au point et, puisqu'il s'agit de la conservation d'un fleuron de notre patrimoine collectif, elle devrait nous préoccuper tous et toutes collectivement et individuellement, pratiquants ou non-pratiquants.

Vous savez, au conseil municipal, nous nous sommes dotés d'une mission, une mission qui s'exprime en deux mots : « conserver et développer ». Conserver notre histoire, conserver notre patrimoine, conserver nos acquis, tout en développant notre Municipalité selon les paramètres des années 2000. Ainsi, en conformité avec cette mission, tous les gestes, toutes les décisions prises par le conseil municipal doivent viser à concilier et la conservation et le développement.

Je pense qu'un projet qui vise la conservation de notre église s'insère parfaitement dans cette mission. Je pense qu'un projet qui respecte à la fois les convictions des pratiquants et, à l'opposé, les convictions des non-pratiquants est un beau projet. Je pense qu'un projet qui permet que l'église soit et demeure un lieu privilégié pour la prière, tout en développant son rôle patrimonial et historique, est un beau projet.

Tous doivent être à l'aise dans cette église, pratiquants et non-pratiquants, bien sûr pour des motifs différents, mais à l'aise quand même.

Lorsqu'il s'agit de la responsabilité de conserver notre église, nous ne sommes plus des pratiquants ou des non pratiquants, mais nous sommes des citoyennes et des citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly désireux de conserver un joyau de notre identité collective.

Voilà ce que je crois profondément. En partageant cette vision, et je suis convaincu que plusieurs d'entre vous la partagez, nous nous donnons de très bonnes chances de réussite.

La Société de conservation du patrimoine collectif de Saint-Antoine-de-Tilly a élaboré un projet visant la conservation du bâtiment.

Mais, qu'est donc la Société de conservation du patrimoine collectif de Saint-Antoine-de-Tilly?

Il s'agit d'un nouvel organisme sans but lucratif, à Saint-Antoine-de-Tilly, dont le mandat est de développer des activités visant à assurer financièrement la conservation

de notre patrimoine collectif et, en premier lieu, la conservation de l'église.

L'organisme est indépendant de la Fabrique tout comme de la Municipalité.

Son conseil d'administration est composé de :

- deux représentants nommés par la Fabrique;
- deux représentants nommés par la Municipalité;
- trois représentants des citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly.

Les fonds qui seront générés par la société seront dirigés vers la Fabrique pour des dépenses non religieuses, mais nécessaires au maintien du bâtiment.

Précédemment, je mentionnais l'importance de l'aspect historique et patrimonial du bâtiment pour notre Municipalité. On peut ajouter que l'acoustique à l'intérieur du bâtiment est incomparable, que sa propreté est exemplaire et que sa beauté est remarquable.

Il s'agit d'un lieu privilégié pour la tenue, notamment, de prestations musicales. Notre église se classe assurément parmi les premières offrant de tels avantages; il nous faut exploiter ces avantages.

Pour toutes ces raisons, le moyen de financement retenu par la société est d'offrir, sur une base régulière, des prestations musicales de qualité dans notre église.

En 2009, la société présentera deux concerts. Elle en prévoit trois ou quatre annuellement dans le futur. Elle vous propose de prendre des abonnements pour les deux concerts de 2009. Un abonnement, au coût de 50 \$ pour les deux concerts, vous donne le privilège d'avoir une place réservée dans l'église. N'est ce pas là un moyen facile et peu coûteux pour conserver notre patrimoine?

Vous trouverez dans le présent *Trait d'union* le formulaire d'abonnement 2009. À ce jour, une cinquantaine d'abonnements ont trouvé preneur; l'objectif est de 200 abonnements. À compter du 1^{er} avril, les places non réservées seront mises en vente. Depuis le début du mois de mars, des commanditaires ont été également sollicités. Nous avons à ce jour 5 500\$ en commandites et l'objectif de 10 000 \$ sera sûrement atteint.

Si perdre notre église serait un cauchemar, la conserver constitue un beau défi. Un défi qui interpelle notre fierté, une qualité que chaque citoyenne et citoyen de Saint-Antoine-de-Tilly possède.

Je vous remercie et vous donne rendez-vous aux prestations musicales dans notre église.

Michel Cauchon
Maire

**SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE COLLECTIF
DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

FORMULAIRE D'ABONNEMENT 2009

LES CONCERTS AURONT LIEU EN L'ÉGLISE DE SAINT-ANTOINE À 20 h

Samedi 25 avril	La Famille Laplante/Duval	« Chansons d'autrefois »
Samedi 14 novembre	Le Chœur de Québec	« Aires d'opérettes et de Noël »

UN ABONNEMENT :

- Vous permet de contribuer à la conservation du patrimoine collectif
- Donne droit à la même place réservée dans l'église pour les deux concerts de 2009

COÛT : 50 \$ par personne pour les deux concerts

SVP LIBELLER VOTRE OU VOS CHÈQUES À L'ORDRE DE :

La Société de conservation du patrimoine collectif de Saint-Antoine-de-Tilly (SCPC)
(l'abonnement peut être payé en un ou deux versements. Les chèques postdatés sont acceptés)

ENVOYEZ VOTRE PAIEMENT À : SCPC Abonnement 2009
3880, chemin de Tilly
Saint-Antoine-de-Tilly, (Qc), G0S 2C0

POUR PLUS D'INFORMATION, JOIGNEZ L'UNE DES PERSONNES SUIVANTES :

Diane Beaulieu Désy	418 886-2332
Régis Lemay	418 886-2880

SVP complétez et retournez le coupon réponse avec votre paiement

Nom : _____ Paiement total : nombre de personnes

Adresse : _____
_____ X 50 \$ = _____

Courriel : _____ **Paiement en deux versements égaux :**

Téléphone : _____ 1^{er} versement avant le 15 avril 2009
2^e versement avant le 31 octobre 2009

Vos choix de place dans l'église (voir schéma page suivante) ex :

<u>Section</u>	<u>Rangée</u>	<u>Places</u>
gauche	12	B1-B2

	Section	Rangée	Places
Premier choix	_____	_____	_____
Deuxième choix	_____	_____	_____
Troisième choix	_____	_____	_____

SCHÉMA DES PLACES DANS L'ÉGLISE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 10 (TABLEAU I) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE (CODE 1121) DANS LA ZONE HAa 124 IDENTIFIÉE SUR LE PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 mars 2009, le conseil municipal a adopté le 2 mars 2009 un second projet de règlement (résolution 2009-41) visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité.

Ainsi, ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire, demande pouvant être faite par des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1. Disposition susceptible d'approbation référendaire

- Autoriser l'usage « Habitation unifamiliale jumelée (Code 1121) » dans la zone HAa 124.
- Peut provenir de la zone HAa 124, et des zones contiguës à celle-ci. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter d'une zone à laquelle le règlement s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Zone visée

La disposition 1 vise la zone HAa 124, qui comprend la rue de la Falaise au nord de la rue des Champs, et est constituée des lots 3 631 917, 3 631 919, 3 632 161, 3 389 484, 3 389 486 à 3 389 492, 3 389 528 à 3 389 531, 3 389 533, 3 389 534 et 3 389 536 du cadastre du Québec.

Leur localisation précise peut être consultée au bureau municipal aux heures normales de bureau.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 26 mars 2009 (septième jour suivant la publication de l'avis);
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 2 mars 2009 (date d'adoption du second projet) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 2 mars 2009 (date d'adoption du second projet de règlement) est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demandes

En cas d'absence de demandes valides, le second projet de règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 19 mars 2009.

Diane Laroche
Directrice générale

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 10 (TABLEAU I) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE HABITATION DANS UN BÂTIMENT À USAGE MULTIPLE (CODE 1411) DANS LA ZONE CBA 115 IDENTIFIÉE SUR LE PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 mars 2009, le conseil municipal a adopté le 2 mars 2009 un second projet de règlement (résolution 2009-40) visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité.

Ainsi, ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire, demande pouvant être faite par des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1. Disposition susceptible d'approbation référendaire

- Autoriser l'usage « Habitation dans un bâtiment à usage multiple (code 1411) » dans la zone CBA 115.
- Peut provenir de la zone CBA 115, et des zones contiguës à celle-ci. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter d'une zone à laquelle le règlement s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Zone visée

La disposition 1 vise la zone CBA 115 qui est située au début de la rue de l'Église et de l'intersection de la route Marie-Victorin et est constituée des lots 3 631 637, 3 631 639, 3 631 657 et 3 631 659 du cadastre du Québec.

Leur localisation précise peut être consultée au bureau municipal aux heures normales de bureau.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 26 mars 2009 (septième jour suivant la publication de l'avis);
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 2 mars 2009 (date d'adoption du second projet) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 2 mars 2009 (date d'adoption du second projet de règlement) est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demandes

En cas d'absence de demandes valides, le second projet de règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 19 mars 2009.

Diane Laroche,
Directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

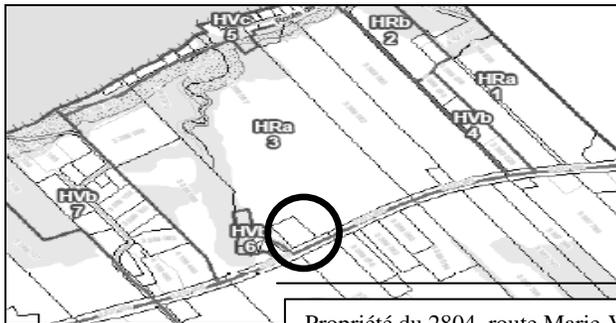
Aux personnes intéressées par la dérogation mineure touchant la propriété sise au 2804, route Marie-Victorin et portant les numéros de lot 3 387 811 et 3 389 089 du cadastre du Québec. Propriété de M. Paul Gauvreau.

Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 6 avril 2009, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.

La nature et les effets de la dérogation mineure visent l'implantation d'un garage isolé :

1. en cour avant principale alors que l'article 79 interdit l'implantation d'un bâtiment complémentaire isolé dans une cour avant principale;
2. à 4 mètres de la ligne de lot avant du terrain alors que l'article 75 prescrit une marge de recul avant minimale de 12 mètres dans la zone visée (HRa 3).

Propriété visée par la dérogation mineure (extrait du plan de zonage de la Municipalité) :



Propriété du 2804, route Marie-Victorin

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 6 avril 2009, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Au cours de cette assemblée, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne qui désire émettre ses commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 19 mars 2009.

Diane Laroche
Directrice générale

PROJET DE RÉNOVATION EN TÊTE!

L'hiver tire à sa fin et vous avez songé durant cette période à des travaux de construction, de réparation, de rénovation ou d'agrandissement. Avant de prendre votre marteau et vos clous, sachez que ces travaux nécessitent souvent l'obtention d'un permis de construction auprès de la Municipalité. Le premier geste à faire est de joindre le responsable de l'urbanisme pour qu'il vous informe sur la réglementation en vigueur. Vous serez alors bien renseigné pour préparer votre demande de permis et pour réaliser vos travaux de façon conforme.

Pour toute information, veuillez joindre Félix Boudreault, responsable de l'urbanisme, au 418 886-2441, poste 105.



AMIS DU MARAIS

Assemblée générale annuelle des Amis du marais

Les Amis du marais tiendront leur assemblée générale annuelle le **jeudi 2 avril 2009, à 19 h 30, au centre communautaire**. Les membres ainsi que toute la population de Saint-Antoine-de-Tilly sont invités à cette rencontre.

En plus des points que nous retrouvons dans notre assemblée annuelle, à savoir :

- lecture et adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'an dernier;
 - rapport des activités et rapport financier;
 - plan d'action;
- il y aura élection. Quatre membres du conseil d'administration ont terminé leur mandat et deux ont déjà signifié leur départ. Si des gens sont intéressés à y siéger, il faut nous le signaler. Nous terminerons par une période de questions et suggestions de l'assemblée.

À cette occasion, il sera possible de devenir membre des Amis du marais ou de renouveler sa cotisation, si on l'est déjà.

Pour plus d'information sur les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly, on peut consulter leur site Web : www.amisdumarais.com.

Merci de votre attention et au plaisir de vous rencontrer.

Louise Bernier
Présidente



TERRAIN DE JEUX

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

OFFRE D'EMPLOI

Responsable des animateurs de terrain de jeux

Responsabilités

- Planifier et organiser les activités du programme de terrain de jeux.
- Superviser les monitrices.
- Assurer la sécurité des enfants en tout temps.
- Accompagner et superviser les enfants lors des sorties de groupe.
- Assurer le suivi auprès des parents.
- Appliquer et respecter les politiques en vigueur.

Exigences

Le candidat ou la candidate recherché doit :

- être âgé de 18 ans et plus;
- être disponible pour une période de 8 semaines à partir du 29 juin 2009;
- être ponctuel et avoir le souci du travail bien fait;
- démontrer une capacité d'initiative et de travail d'équipe;
- fournir document de vérification d'antécédents judiciaires.

Commentaires

- Une expérience de travail auprès des jeunes serait un atout.
- La personne retenue devra obtenir la validation en RCR, le cas échéant.
- Salaire selon la politique salariale de la Municipalité.

Pour information : joindre **Guy Gagnon** à la mairie au 418 886-2441, poste 208.

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitæ avant le 20 avril 2009, 17 h.

- Courriel: guy.gagnon@saintantoinedetilly.com
- Courrier : 3870, chemin de Tilly, C.P. 10, Saint-Antoine-de-Tilly, Qc, G0S 2C0
- Télécopieur : 418 886-2075

Guy Gagnon
Responsable de la programmation



LA GUIGNOLÉE 2008



La tournée du dimanche 14 décembre 2008 fut une journée remplie de **SUCCÈS** sur tous les plans, à savoir : température, présence de nombreux bénévoles joyeux et, encore une fois, contribution extraordinaire des donateurs et donatrices qui se répète d'année en année.

Grâce à votre grande générosité, nous avons récolté l'impressionnante somme de **3 597,24 \$**, qui sera distribuée aux organismes que nous appuyons et aux plus démunis de notre localité.

Conséquemment, les membres du comité organisateur remercient toutes les personnes qui ont fait un don ainsi que tous les bénévoles ci-dessous nommés :

Charlotte et Robert Huot
Steeve Jacques
Germaine et Jean-Marie Auger
Diane Beaulieu-Désy
Jacques Beaulieu
Brigitte et Jean-Pierre Lacoursière
Guy Rochette
Marcelle et Émile Bergeron
Jacques Dumas
Paulo Rousseau
Lorraine Gingras
Michel Lafleur
Dominique L'Heureux
Estelle Fortin
Louise et Luc Bédard
Rolande et Fernand Bergeron

Gaétane et Jacques Caron
François Bourret
Paul-Émile Roussel
Marie-Jeanne et Ronald Belzile
Marcel Bergeron
Simon Johnson
Denis Rousseau
Philippe Plante
Lisette et Michel Dubois
Paul Yvon Dumais
Denise Gendron
Denis Beaudoin, Lucie Marcoux
et leur petite famille



Prochain rendez-vous : décembre 2009

BRAVO ET MERCI!



**"Je suis tellement fier de moi
et de ce que j'apprends!"**

Lire, écrire, c'est aussi accessible pour toi, pour lui, pour tous!

En petits groupes ou individuellement, à son rythme, selon ses besoins, nous sommes présents pour des ateliers de lecture et d'écriture près de chez vous.

Inscription en tout temps
Services gratuits
ABC Lotbinière
418 728-2226

GROUPE SCOUT

Après 100 ans d'existence, le mouvement scout est tout aussi présent. Fidèle à Baden Powell, notre fondateur, nous poursuivons le but qu'il s'était donné : « Former des jeunes adultes au service, à l'action et au dépassement; les aider à découvrir les richesses qui les habitent et surtout à les mettre à profit tout au long de leur vie. »

Qu'est-ce qui se passe au 153^e groupe

En janvier, février et mars, des soirées pleines d'imprévus.

Janvier

Camp d'hiver Louveteaux « Inukshuk » à la Marichel de Sainte Agathe.

Construction de queenzee, visite à la bergerie, grands jeux, cinéma à la manière scout, sculptures, etc.

Février

Randonnée en raquettes à Leclerville; 6 km de sentiers dans un décor de neige, de montagnes et rivière. Soleil au rendez-vous.

La marche au flambeau à Sainte-Croix. (vente de biscuits et chocolat chaud pour les Scouts).

À VENIR : Camp Éclaireur, 13, 14 et 15 mars (à lire dans une prochaine parution).

Cueillette de bouteilles et cannettes le samedi 18 avril

Si vous êtes absents, vous pouvez laisser le tout à votre porte avec l'inscription « SCOUTS »

Si on n'est pas passé chez vous,
nous appeler au 418 886 4383 ou 418 886-2165.

Merci de nous encourager dans les différents moyens de financement : calendriers, sacs écolos, bouteilles.

Mille Mercis!



MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

CRIME PASSIONNEL (LA PASSION DU CHRIST)

La troupe de théâtre **THEAMO** viendra nous présenter cette pièce comme préparation à la Semaine sainte. C'est un rendez-vous à **l'église Saint-Octave-de-Dosquet, le dimanche 22 mars à 19 h 30.**

Billet au coût de **10 \$** et à l'entrée **15 \$**. Pour les jeunes entre 10 et 15 ans, **5 \$** et à l'entrée **10 \$**.

Billets disponibles aux différents secrétariats.

PRÉPARATION AU SACREMENT DE CONFIRMATION

PRÉALABLES POUR LES JEUNES : AVOIR 12 ANS AU 1^{ER} OCTOBRE 2009 ET/OU ÊTRE AU SECONDAIRE

Comme vous le savez, l'enseignement religieux a été aboli en juin 2008 dans les écoles du Québec. Pour faire face à ce nouveau défi, les jeunes qui veulent s'inscrire à la préparation du sacrement de la confirmation pour l'automne 2009 devront suivre des rencontres catéchétiques préparatoires. Ces quatre rencontres destinées uniquement aux jeunes auront lieu dans les prochains mois. Pour entreprendre la préparation de la confirmation à l'automne 2009, les jeunes devront donc avoir suivi ces catéchèses. Ces réunions très dynamiques traiteront de thèmes reliés à la vie des jeunes à la lumière de l'Évangile. L'accent sera mis sur des échanges.

Il est très important d'inscrire vos jeunes en téléphonant au secrétariat de votre paroisse d'ici le 9 mars 2009. Les rencontres débuteront dans la semaine du 16 mars. Les jeunes seront appelés pour l'heure et le lieu des rencontres.

Merci de votre collaboration.

Richard Drouin, animateur de pastorale

Unité des seigneuries

Céline Savoie, s.s.c.m., responsable de l'Initiation sacramentelle

CHEMIN DE CROIX

Vous êtes tous invités à participer au Chemin de croix animé par des jeunes confirmands, des parents et des bénévoles qui aura lieu **le vendredi 3 avril, à 19 h 30, en l'église de Sainte-Agathe, et le Vendredi saint 10 avril, à 19 h 30, en l'église de Saint-Apollinaire.** Ce projet est sous la responsabilité de Mme France Côté qui est secondée par M. Pierre Labranche, diacre.

Bienvenue à tous et à toutes!

HORAIRES DES CÉLÉBRATIONS DU PARDON ET DE PÂQUES

Célébrations communautaires du Pardon, À 19 H 30

Lundi 30 Mars : Saint-Gilles

Mardi 31 Mars : Saint-Octave-de-Dosquet

Mercredi 1^{er} Avril : **Saint-Antoine-de-Tilly**

Office du Jeudi saint, le 9 avril, à 20 h

Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Agathe, Saint-Gilles

Office du Vendredi saint, le 10 avril, à 15 h

Saint-Agapit, Saint-Octave-de-Dosquet, Saint-Apollinaire

Veillée pascale du samedi saint, le 11 avril, à 20 h

Saint-Agapit, Saint-Octave-de-Dosquet, Saint-Apollinaire

Dimanche de Pâques, le 12 avril

9 h : Sainte-Agathe - **10 h** : Saint-Gilles

11 h : **Saint-Antoine-de-Tilly**

VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI?

Saviez-vous que les services de Passage-Travail s'adressent à toute personne à la recherche d'un emploi? Que vous soyez une femme, un homme, un finissant, une travailleuse expérimentée, une personne immigrante, un employé à statut précaire ou un retraité qui souhaite revenir sur le marché du travail.

NOUS POUVONS VOUS AIDER et c'est **GRATUIT**.

Pour un premier pas vers votre but, inscrivez-vous à une séance d'information.

Territoires desservis : Ville de Lévis et MRC de Bellechasse et Lotbinière

Lévis : 418 833-7122

Charny : 418 832-0088

www.passagetravail.com

Partenariat Emploi-Québec Chaudière-Appalaches



OFFRE D'EMPLOI Animateur/Animatrice Coopérative jeunesse de services

Accompagner et encadrer un groupe de jeunes âgés entre 14 et 17 ans dans la mise sur pied et la gestion d'une Coopérative jeunesse de services (CJS). Être étudiant ou étudiante au niveau universitaire ou collégial.

Responsabilités et tâches :

- participer aux trois blocs de formation des animateurs;
- recruter et former les jeunes coopérants;
- organiser une séance d'information sur le projet pour les jeunes et leurs parents;
- encadrer les jeunes à toutes les étapes de mise sur pied de leur entreprise (planification, promotion, négociation de contrats, comptabilité, etc.);
- assurer la cohésion du groupe;
- faciliter la prise en charge graduelle du projet par les jeunes;
- rédiger un rapport d'activités à la fin du projet.

Contrat d'une durée de 12 à 14 semaines, 40 heures par semaine, débutant à la mi-mai.

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation au plus tard le lundi 13 avril, à 16 h 30, par courriel ou par télécopieur, au Regroupement des jeunes de Lotbinière, à Mme Audrey Bergeron, au 418 728-4665, rjlsuperviseur@videotron.ca.



Les bureaux de la mairie,
le centre communautaire
et les services municipaux
seront fermés
le vendredi 10 avril 2009
et le lundi 13 avril 2009
à l'occasion de la fête de Pâques

Bon congé et joyeuses Pâques
à toutes et à tous!



FESTIVAL DES ÉCRITS DE L'OMBRE

Prenez note que le Festival des écrits de l'ombre fera relâche en 2009.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous nos partenaires.



C'est donc un rendez-vous en 2010.



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE SAINT-APOLLINAIRE

Le jardinier paresseux nous fait voyager! Une fois encore, Larry Hodgson vient donner une conférence à la Société d'horticulture de Saint-Apollinaire, pour notre plus grand plaisir. Cette fois, le sympathique jardinier paresseux nous parlera des **Jardins du monde**. Rien d'étonnant à cela, puisque chaque année, il parcourt la planète et en rapporte de superbes photos qui illustreront abondamment ses propos.

M. Hodgson est bien connu pour sa chronique hebdomadaire dans *Le Soleil*, mais aussi pour les nombreux livres sur l'horticulture qu'il a publiés. Sa conférence **Jardins du monde** sera une bouffée d'été au cœur du printemps.

DATE : dimanche 26 avril

HEURE : à 13 h 30

LIEU : salle communautaire de Saint-Apollinaire
83, rue Boucher

L'entrée est libre pour les membres de la Société d'horticulture et de 5 \$ pour les non-membres.

Bienvenue à tous et à toutes!

PRIX DU PATRIMOINE

La MRC de Lotbinière annonce le lancement de la 3^e édition des Prix du patrimoine des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, qui vise à reconnaître des projets de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Nous sommes présentement à la recherche des réalisations et des actions les plus significatives dans Lotbinière.

Sont admissibles les individus, organismes et municipalités ayant réalisé, entre 2007 et 2009, une initiative en patrimoine culturel dans l'une des catégories suivantes.

1. Conservation et la préservation

Intervention physique effectuée sur un bâtiment, un bien immobilier ou un ensemble bâti d'intérêt patrimonial visant à le mettre en valeur ou à le conserver dans le respect de l'ensemble de ses caractéristiques architecturales d'origine.

Action ou projet visant la préservation d'éléments significatifs du paysage.

2. Interprétation et diffusion

Mise en valeur qui sensibilise au patrimoine, par l'action (animation, parcours interprété, production théâtrale, festival, etc.), par l'objet (lieu, sentier d'interprétation, panneau, etc.) ou une diffusion plus classique du patrimoine (exposition muséale, publication, etc.).

3. Porteurs de tradition

Un individu reconnu dans son milieu pour sa maîtrise des connaissances spécifiques reliées à la pratique du conte, de la chanson, de la danse, de la musique, des arts et métiers issus de la tradition. Ayant reçu ses connaissances de la génération précédente, il est le maillon actuel de la chaîne de transmission.

Critères d'attribution

Huit critères communs aux trois catégories permettront d'identifier les lauréats : l'intérêt patrimonial, l'originalité, la pertinence, la qualité, l'impact, la signification pour la collectivité, le rayonnement et l'intégration.

Les individus, organismes et municipalités désirant déposer leur candidature ont jusqu'au **3 avril 2009** pour compléter le formulaire disponible à la MRC de Lotbinière, dans chaque bureau municipal de la région ainsi que sur www.mrclopbiniere.org/culture.

Pour information et inscription :
Marie-France St-Laurent, agente de développement culturel à la MRC de Lotbinière
Téléphone : 418 926-3407 ou sans frais 418 990-0175
Courriel : marie-france.st-laurent@mrclopbiniere.org



AVIS AUX ARTISTES EN ARTS VISUELS

On fête le 30^e anniversaire d'Expo-Arts!

Expo-Arts, activité du Carrefour culturel Bellechasse, fêtera son 30^e anniversaire les 6, 7 et 8 novembre 2009. Cette exposition d'envergure se tiendra au Complexe sportif et culturel de Sainte-Claire. C'est un événement qui rayonne dans toute la région Chaudière-Appalaches. Comme le nombre d'inscriptions des artistes en arts visuels est contingenté, nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible. Ne tardez pas si vous voulez profiter de cette opportunité et n'oubliez pas qu'un anniversaire c'est toujours un plus. Premier arrivé, premier servi.

Carrefour culturel Bellechasse

35, de l'Église

Sainte-Clair, Qc

G0R 2V0

Téléphone : Diane Couture, 418 883-2717

Courriel : ccb9@globetrotter.net

Trait d'union

Bulletin d'informations de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Prochaine parution : 23 avril 2009

Date de tombée des articles : 16 avril 2009

Coordination et rédaction : Lucie Brunet

Révision des textes : Gérard Goyer

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C.P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : saint-antoine@globetrotter.net

Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau :

de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h

du lundi au vendredi